Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260703-DCM20260207086-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	24
Votants	28

L'an deux mil vingt-six, le 2 juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Audrey GRUEL, Maire,

Présents : Audrey GRUEL, Roland HERCOUET, Sylvie LEROY, Stéphanie DUMAND, Catherine ROBIN, Pascal MOISAN, Anthony LEBORGNE, Valérie BERRÉE, Nicolas VERON-GRUAU, Chantal PERSAIS, Joël TARDIF, Sophie CHAPRON, Antoine MAILLARD, Thierry THOMAS, Anne BRIONNE, Bruno BOURGOIS, Véronique DUTAY, Thomas SANDER, Sonia JEAN-MARIE, Céline AMELINE, Daniel GUERARD, Christophe CHEVALIER, Sabine ROULLET, Ludovic GARCIAS

Excusés ayant donné procuration : Sophie RICHARD à Anne BRIONNE, Gérard BERRÉE à Catherine ROBIN, Dominique BOISSEL à Roland HERCOUET, Alexandre LETERME à Céline AMELINE

Absents : Anaïs ANGÉ

A été nommée secrétaire : Bruno BOURGEOIS

2026-0207-086 – Finances : autorisation de programme n° AP 2025-004 – aménagement hall et accueil mairie - modification

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M57,
Vu la Délibération n° 2025-2703-028 du 27 mars 2025 portant création d'une autorisation programme numérotée AP 2025-004 dans le cadre des travaux d'aménagement du hall et de l'accueil de la population à la mairie,
Vu la Délibération n° 2026-0503-016 du 05 mars 2026 portant modification de l'autorisation de programme numérotée AP 2025-004,
Vu la Délibération n° 2025-0611-094 du 06 novembre 2025 portant adoption du règlement intérieur budgétaire et financier applicable pour la Commune de Bréal-sous-Montfort,

Considérant que des travaux complémentaires sont nécessaires suite à certains aléas en cours de chantier, notamment la découverte d'une prolifération d'un champignon dans certains murs,

Au vu de ces éléments, il est proposé d'augmenter le montant de l'autorisation de programme de 20 000 €. Ainsi, la répartition des crédits de paiements se fera de la façon suivante :

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260703-DCM20260207086-DE

AP n° 2025-004	Montant de l'Autorisation de Programme			Montant crédits paiements		
	Pour mémoire montant AP votée	Révision de l'AP	Total AP Actualisée	Total CP antérieurs exécutés	CP 2026	CP 2027
	350 000,00 €	20 000,00	370 000,00 €	20 296,25 €	339 700,00 €	10 003,75 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve la révision du montant de l'autorisation de programme « Aménagement hall et accueil population à la mairie » pour la porter à 370 000 €,
- Approuve l'actualisation des crédits de paiements de l'autorisation de programme « Aménagement hall et accueil population à la mairie »,
- Dit que les crédits nécessaires seront intégrés lors de la prochaine modification budgétaire,

Résultat du vote : pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire
Audrey GRUEL

Le Secrétaire de séance
Bruno BOURGEOIS